Stéphane GUSMEROLI Conseiller Municipal de Saint-Pierre-de-Chartreuse

A l'attention de M. Yves GUERPILLON Maire de Saint-Pierre-de-Chartreuse

Copie à tous les conseillers municipaux

Saint Pierre de Chartreuse, le 13 février 2016

Monsieur le Maire,

Le 4 février dernier, s'est tenue une réunion organisée par la Communauté de communes relative au devenir de la gestion des remontées. Cette réunion s'est tenue en présence du Secrétaire Général de la Préfecture, d'un représentant du Département, de la Présidente du PNRC, des conseillers municipaux de St Pierre de Chartreuse et de St Pierre d'Entremont et des conseillers communautaires. Cette réunion a permis d'affirmer la volonté du Préfet de dissoudre le SIVU St Pierre de Chartreuse-Le Planolet au 1er janvier 2017. A cette occasion, les élus municipaux et communautaires ont pu échanger et collectivement conclure que la prise de compétence « ski alpin et remontées mécaniques » par la CCCC apparaissait nécessaire : cette orientation était partagée par un grand nombre d'élus, au regard de l'importance que représente cette activité dans l'attractivité touristique de notre territoire.

Des choses importantes ont été dites lors de cette réunion :

- Il y a la nécessité de développer un projet, original et mobilisateur, sur le court, moyen et le long terme, en cohérence avec le Projet de territoire en cours d'élaboration, le projet de PLUI et aussi la charte du Parc
- Il faut avoir une approche globale de l'offre neige, à l'échelle de la Chartreuse, dans le cadre d'un tourisme
 « 4 saisons »
- des participations financières du Département de l'Isère semblent possibles, mais sous certaines conditions
- Il faut rechercher des solutions de gouvernance adaptées aux enjeux
- Le projet réussira uniquement si tous les partenaires y participent et le construisent ensemble et en premier lieu Saint Pierre de Chartreuse et Saint Pierre de Chartreuse. C'est maintenant que se joue le maintien de l'activité ski à court terme.

A la fin de la réunion, le Président de la Communauté de Communes et le Secrétaire général de la Préfecture ont invité chaque collectivité, dont Saint Pierre de Chartreuse, à réfléchir et faire rapidement des propositions pour un nouveau projet de gestion de l'activité, pour permettre d'assurer la saison de ski 2016-2017. Par ailleurs, la Communauté de Communes nous a adressé à tous le courrier ci-joint demandant de valider la démarche.

Par le présent courrier, je vous informe que je formulerai la question orale* suivante lors du prochain conseil municipal :

- Comment prévoyez-vous de répondre aux deux questions de la communauté de communes, l'une concernant la prise en charge par la commune des déficits et des factures impayées lors du transfert de compétence, l'autre concernant la proposition de transfert de la compétence « Ski Alpin et Remontées mécaniques » à la Communauté de Communes Coeur de Chartreuse ?
- Comment prévoyez-vous de travailler au sein du Conseil municipal puis avec les habitants à la construction d'un nouveau projet de gestion des activités neige ?

Dans l'attente de vos réponses, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Stéphane GUSMEROLI Conseiller Municipal de Saint Pierre de Chartreuse

^{*} L'article L2121-19 du Code général des Collectivités Territoriales prévoit que « les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. [...] Ces questions orales peuvent porter non seulement sur les affaires mises à l'ordre du jour de la séance, mais encore d'une manière très générale, sur tout objet ayant trait aux affaires de la commune »